Validation des acquis d'expérience (VAE)

Valorisez votre expérience professionnelle en obtenant un diplôme ou une certification.

La Validation des Acquis de l'Expérience s'adresse à toute personne pouvant justifier d'au moins une année d'expérience professionnelle et/ou personnelle justifiables en lien avec les attendus et les compétences de la certification visée.

Le Cnam en région Centre-Val de Loire organise des entrées permanentes dans le dispositif de la validation des acquis.

Objectifs :

Être capable de renseigner un dossier VAE permettant de :

Valoriser les compétences
Certifier un parcours
Obtenir un diplôme ou une partie d'un diplôme

Contenu :

Phase d'étude de la faisabilité – positionnement

Identifier la certification à solliciter en Validation des acquis de l'expérience
Construire le parcours de certification, identifier la possibilité de mise en œuvre d'une VAE hybride qui peut faire appel à l'ensemble des dispositifs de validation présents au Cnam (VAPP – VAE – VES) et à la formation.
Engager la phase de recevabilité, consultation du Responsable National de la certification.
Recueillir le justificatif de recevabilité
Etudier les possibilités de financement et engager les démarches (devis)

Une fois la recevabilité actée et le financement accepté :

Phase de contractualisation :

Préciser le rôle de chacun, l'organisation et le déroulement de l'accompagnement
Faire le point sur les attentes
Découvrir et prendre en compte le dossier de validation

Phase d'exploration du parcours :

Retracer le parcours du bénéficiaire/Comprendre le cheminement, les réussites, les échecs…
Prendre en compte et développer les éléments en rapport direct avec le diplôme

Phase d'exploration des activités :

Faire l'inventaire des compétences et aptitudes développées
Identifier dans quel cadre et de quelle manière elles ont été développées (travail, hors travail)
Formaliser et élaborer un portefeuille de compétences

Phase d'élaboration du dossier :

Formaliser les acquis de formation, d'expériences professionnelles ou personnelles
Préparer le rassemblement des preuves/Accompagner dans la rédaction

Phase finale et préparation du passage devant le jury :

Relire et apporter les derniers commentaires sur le dossier de validation/Vérifier les preuves
Préparer le passage devant le jury

La VAE est éligible au CPF !

Moyens et modalités de mise en œuvre :

D'une durée moyenne de 15h, l'accompagnement VAE est entièrement individualisé et se base sur :

Des entretiens individuels en présentiel et/ou à distance (en visio ou par téléphone) appuyés d'outils d'aide à l'expression des expériences professionnelles et personnelles
Prise en compte et analyse du référentiel de certification et de compétences de la certification visée

Le plus de la démarche de VAE au Cnam :

Vous aurez accès à une plateforme Div@ pour interagir par mail avec votre conseiller.
Vous aurez accès à l'Espace Numérique de Formation du Cnam :

1. De multiples ressources documentaires issus de notre bibliothèque en ligne
2. Accès au pack office365

Vous serez bénéficiaire de notre cycle de conférence « Les ateliers de la réussite » sur des thématiques en lien avec la construction de votre projet professionnel et votre évolution professionnelle.

Pour faire votre demande :

Modalités d'évaluation et durée de l'accompagnement :

Le Cnam propose 3 sessions de jury par année. Le candidat sera évalué par un jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels du domaine visé. Un entretien sera réalisé en présentiel ou en distanciel.

La durée de l'accompagnement s'adapte au besoin du bénéficiaire. La durée moyenne est de 10 mois.

Consultez nos tarifs :

Tarifs

Intéressé.e par une VAE ?

Rendez-vous sur le site div@ pour vous inscrire:
Un conseiller vous proposera un rendez-vous.

Inscrivez-vous !

Accessibilité handicap :

Handicap

Renseignez le questionnaire de satisfaction concernant votre accompagnement VAE :

Formulaire en ligne

Chiffre 2022

95 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à la VAE.

35 personnes ont été présentées à un jury.

3% personnes ont obtenues une certification complète de niveau 5.

88% personnes ont obtenues une certification complète de niveau 6.

9% personnes ont obtenues une certification complète de niveau 7.

25% personnes ont obtenues une certification partielle.

Indicateur qualité

80% c'est le taux de satisfaction de l'accompagnement au cours d'une démarche VAE en 2022.

Interview VAE

Visionnez l'interview de Brigitte Bryche, conseillère régionale VAE - Emission de France 3 Centre Val de Loire : "Ensemble c'est mieux !"

3 fausses idées

Les benefices pour l'entreprise

Une opportunite pour tous

La VAE, mode d'emploi

(Attention , le livret de recevabilité au Cnam en région Centre-Val de Loire est dématérialisé et accessible suite au premier rdv avec le conseiller VAE)

https://www.cnam-centre.fr/formation/validation-de-l-experience/validation-des-acquis-d-experience-vae-/validation-des